

Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission »

Une fiche par type de mission

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

➔ **Intitulé de la mission**

Favoriser l'accès à la culture pour tous à La Réole, ville d'Art et d'Histoire

➔ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input type="checkbox"/> Sport (5) | |

➔ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

La Réole est une cité médiévale labellisée Ville d'Art et d'Histoire évoluant en milieu rural. Sa Mairie y impulse une politique culturelle très forte. Le ou la volontaire contribuera à rendre accessible l'offre d'art contemporain et d'événements culturels grâce à des activités de médiation dans et hors les murs, ainsi que des actions culturelles, en allant au devant des publics éloignés de cette offre.

➔ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

- Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter la programmation culturelle de la commune, les renseigner et faciliter leur accès aux événements et activités culturelles proposées ;
- Organiser et participer aux temps de découverte culturelle à destination de tous les publics, notamment ceux qui en sont le plus éloignés : associations à caractères social présentes sur la commune, avec le foyer des jeunes migrants, et certains quartiers dits populaires de la commune ;
- Accompagner les artistes dans leurs ateliers, accueillir les visiteurs et les guider dans leur visite ;
- Participer à la création d'outils de promotion des événements et d'ateliers culturels à destination des jeunes, des familles, des publics éloignés (réseaux sociaux, photos, vidéo...) ;
- Contribuer à l'implication des bénévoles dans les projets culturels ;
- Participer à la mise en place d'événements culturels locaux : installations d'expositions, d'ateliers artistiques, d'ateliers théâtre....



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



→ En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

Les missions du volontaire doivent être complémentaires à celles des membres et dirigeants de l'association. Pour cela, il faudra intégrer le volontaire et ses missions au sein de l'équipe et du projet social. Le volontaire pourra faciliter l'accueil des publics et des artistes, accompagner et conseiller les personnes, faire de la médiation culturelle pour promouvoir l'art sur la commune. Il ne pourra se retrouver seul en responsabilité de mineurs.

→ Lieux d'intervention

- Commune(s) : La Réole
 Département (s) :
 Région(s) :

- Collectivité d'outre-mer :
 France entière
 Etranger :

→ Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

→ Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission?

La Mairie de La Réole évolue dans un territoire rural en partie précarisé et travaille avec tous les publics. Le volontaire sera donc amené à évoluer auprès des différents participants et acteurs issus du territoire (enfants, jeunes, adultes, publics fragilisés, retraités) pour garantir une expérience de mixité sociale.

→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

La mission est ouverte à tous les jeunes, sur la base de la motivation.

3. Modalités d'accueil, de tutorat et de formation des volontaires

Aide au remplissage de cette partie : notice page 5 et 6.

a) La sélection et l'accueil des volontaires

→ **Comment l'accueil des volontaires sera-t-il préparé ?**

L'accueil du volontaire a été pensé au début de la démarche par l'ensemble de l'association. Le projet et la mission sont construits, le tuteur déterminé. Les modalités d'accueil sont énoncées ci-dessous.

→ **Quels seront les moyens humains et matériels affectés à la mission ?**

- Une référente (la coordinatrice de l'action)
- Membres de la structure (L'adjoint à la culture, la directrice générale des services.)
- Un bureau (ordinateur, téléphone, internet...)

→ **Quelles seront les modalités de sélection des volontaires ? Comment sera favorisé l'accueil de volontaires aux profils variés ?**

La sélection est établie sur la base de la motivation du volontaire et de son adhésion au projet.

→ **A l'arrivée des volontaires, comment sera organisée la phase de préparation à la mission ?**

Phase d'intégration:

- * Accueil par des membres du Conseil Municipal
- * Présentation et visite de la structure
- * Présentation de la mission et du tuteur

→ **Précisez les modalités de versement de la prestation obligatoire de 106,31 euros minimum³**

Le paiement se fera par virement bancaire à terme échu.

b) Le tutorat et l'accompagnement au projet d'avenir

→ **Détaillez comment sera organisé le tutorat.**

- Rencontres hebdomadaires
- Définition des objectifs et du calendrier
- Soutien à la réalisation de la mission
- Présentation des partenaires locaux
- Réalisation du bilan de fin de mission

→ **Détaillez quelles seront les modalités d'accompagnement au projet d'avenir.**

- Mise en place d'entretien conseil
- Mise en place de temps de réflexion sur la définition des compétences et le projet d'avenir
- Organisation de rencontres avec les acteurs de la formation en fonction de son projet d'avenir défini

³ Montant au 1^{er} janvier 2015.



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche « informations générales »**



c) La formation civique et citoyenne

➔ **Comment la formation civique et citoyenne des volontaires obligatoire sera-t-elle organisée ?**

La formation civique et citoyenne sera externalisée auprès d'un organisme agréé par l'Agence du service civique.